

Rapport de Garnier (de Saintes), de retour de sa mission dans les départements de la Sarthe et la Mayenne, concernant l'insurrection qui s'est manifestée dans la commune du Mans, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

Jacques Garnier de Saintes

Citer ce document / Cite this document :

Garnier de Saintes Jacques. Rapport de Garnier (de Saintes), de retour de sa mission dans les départements de la Sarthe et la Mayenne, concernant l'insurrection qui s'est manifestée dans la commune du Mans, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 189-190;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29084_t1_0189_0000_3

Fichier pdf généré le 01/02/2023

43

Un membre propose un projet de décret sur la liquidation de partie de la dette publique (1).

CHARLIER demande à ce sujet que désormais tous les projets de cette nature soient imprimés et annoncés huit jours avant la discussion pour être discutés avec plus de maturité. Il demande en outre l'ajournement du projet proposé (2).

La Convention ordonne l'impression et l'ajournement (3).

44

Garnier, de retour de sa mission dans les départemens de la Sarthe et de la Mayenne, fait part de la conspiration qu'il a découverte au Mans; il annonce que les complices des traîtres sont arrêtés.

L'Assemblée applaudit à son zèle et à sa vigilance (4).

GARNIER (de Saintes) fait un rapport sur l'insurrection qui s'est manifestée dernièrement dans la commune du Mans. Nous n'avons pu en recueillir tous les détails; nous allons rapporter ceux que nous avons saisis (5). Si le mouvement qui vient de se développer, a dit l'orateur, est précieux pour la liberté, les agitations découvertes et apaisées maintenant dans la commune du Mans ne l'ont pas été moins.

Il y avait parmi ceux dont le patriotisme étoit distingué au Mans, de bons citoyens, vrais et francs républicains, aimant sincèrement la liberté et la patrie, pour la patrie et la liberté elles-mêmes, sans aucune vue d'intérêt personnel; mais il y avait aussi, dans le nombre, des conspirateurs dont l'exaltation n'étoit que le fruit du crime et de l'immoralité: c'est de ceux-ci que je dois vous entretenir, et du crime qu'ils ont voulu faire partager à la commune entière du Mans. Ils étoient parvenus à fomenter une insurrection dans laquelle la représentation nationale a été un moment méconnue: mais je me suis montré, j'ai parlé au peuple, au nom de ses représentans, au nom de la patrie; je l'ai éclairé sur les calomnies qu'on avoit agencées au milieu de lui, et il a reconnu qu'il n'avoit point comme on le lui avoit dit, les membres de la Convention nationale pour ennemis. Aussitôt, j'ai fait arrêter, au milieu de l'émeute même, quelques principaux conspirateurs. Cet acte de vigueur a intimidé les autres; et le bon esprit de la masse du peuple a parfaitement secondé mes efforts pour le reste. Cette trame horrible partoît du centre des cons-

pirations que des scélérats formoient à Paris; et de la commune du Mans, elle se rattachait par divers fils, à des communes du département de la Sarthe. Au reste, toutes les mesures sont prises; la conspiration découverte est déjouée; les conspirateurs se décèlent mutuellement à la justice qui sévira contre eux.

Savez-vous ce qui disoient ces patriotes exaltés, ces vieux amis du peuple, âgés de 24 ans? Ils alloient annonçant partout que le peuple n'avoit que des ennemis au sein de la Convention qu'il falloit renouveler, parce qu'elle étoit usée, parce qu'elle étoit incapable de servir la liberté, ils pcignaïent les comités de salut public et de sûreté générale comme des usurpateurs qui n'exerçoient que des actes arbitraires et tyranniques; ils osoient dire que le gouvernement révolutionnaire, qui n'est que celui de la vertu, étoit un pouvoir enlevé au peuple, ils joignoient à ces calomnies, d'autres calomnies plus atroces encore. Aussi m'a-t-on diffamé dans ce pays, qui fut un moment égaré. Aussi Thirion a-t-il été diffamé dans les communes où il m'avoit précédé, où il avoit fait le bilan C'est ainsi que, dans le pays, toute la réputation de la Sarthe étoit réputée perverse, à l'exception de Philippeaux seulement.

Citoyens, jamais je n'ai dénoncé mes collègues, mais je dois à la vérité de dire aujourd'hui que ce Philippeaux, que j'avois cru longtemps égaré par la sottise et par l'orgueil a conspiré contre la liberté, l'égalité et la République: sa correspondance secrète que j'ai surprise, m'a appris qu'il étoit le principal auteur des calomnies répandues contre vous. C'étoit par là que se préparoit votre avilissement. Alors un mouvement insurrectionnel, excité par la famine factice que l'on préparoit, se seroit manifesté, et l'on se flattoit d'en obtenir votre dissolution. Quand je dis cette vérité, c'est que j'en ai la preuve acquise; plusieurs districts de la Sarthe éprouvoient des besoins: celui de Fresnay resentoit les plus grands et l'un des agitateurs que je vous ai dénoncés refusait des subsistances à ce district, tandis qu'il en prodiguoit à d'autres qui n'en avoient que peu ou point de besoin. Plusieurs de ces agitateurs sont arrêtés, je le répète, ils sont devant un tribunal auquel j'ai donné pouvoir révolutionnaire pour les juger, et ils subiront la peine due à leurs forfaits liberticides.

Ainsi donc ils voulaient, les scélérats, dissoudre la Convention, et en composer ensuite une nouvelle avec des fédéralistes et des intrigants. Le peuple se fût bientôt dégoûté du règne du crime, et la contre-révolution eut été faite. Oui, la contre-révolution! Je demande, en effet, à Pitt et à Cobourg, ce qu'ils aimeroient le mieux, d'une victoire signalée ou de la dissolution du Comité de salut public, et je suis convaincu qu'ils n'hésiteroient point, et qu'ils renonceroient à la victoire pour n'avoir à en redouter de nouvelles. Mais toutes les intrigues sont déjouées, la surveillance des Comités nous les a dévoilées et la justice nationale en frappe journellement les auteurs. Ces intrigans cherchoient à nous plonger dans le désordre et la dissolution parce qu'ils savent bien que leurs talens perfides ne sont plus désormais à l'ordre du jour et que, quelque langage qu'il empruntent à la tribune, leurs crimes y restent tou-

(1) P.V., XXXV, 6.

(2) J. Sablier, n° 1241.

(3) P.V., XXXV 6.

(4) P.V., XXXV, 6. Il apparaît, d'après les journaux, que Garnier a parlé après Vadier. Voir n° suivant.

(5) Voir ci-après, P. ann. II a.

jours à nu. Ils nous taxaient de contre-révolutionnaires ! Oui, je m'honore de l'être ainsi, car j'ai déchiré le voile qui couvrait des scélérats : j'ai rendu à la République la commune du Mans, j'en ai épuré l'opinion. Vous avez dû distinguer à votre barre des citoyens de cette commune qui sont venus vous exprimer leur douleur pour un égarement passager (1), et qui ont droit à la clémence nationale, qui oublie les effets de l'erreur, lorsque ceux qui s'en sont rendus coupables les avouent et s'en repentent. (*Vifs applaudissements.*)

Les conjurés avoient osé répandre que les mouvements destructeurs du crime et de l'intrigue seroient favorables à l'aristocratie. Ah ! si les aristocrates se flattent qu'ils doivent recueillir les fruits de la liberté, leur erreur est grande ; aucune classe de conspirateurs ne survivra à l'établissement de la République.

Je dois ici un hommage public à la conduite de la Société populaire du Mans. Elle a appris que j'étais en péril, elle est venue m'entourer. Elle a défendu en moi la représentation nationale, et elle a des titres à la reconnaissance publique.

Des lettres ont été arrêtées ; l'une d'elle est tombée entre mes mains, elle m'a appris qu'on écrivoit à Philippeaux que l'on avait embrassé son parti contre une faction qui l'opprimait. Cette faction, c'est le Comité de salut public ; Citoyens, n'en ayons jamais d'autres, et le crime est anéanti.

J'ai promis aux citoyens de la commune du Mans de leur porter des paroles de paix et de consolation, de leur aller dire que vous avez plaint leur égarement, que vous les exhortez à se tenir en garde contre les calomnieux, les intrigans et les conspirateurs ; je leur annoncerai enfin, ce que nous avons toujours voulu, le triomphe de la liberté, entourée de la vertu et de la morale. (*Vifs applaudissemens*) (2).

45

Un membre du comité de salut public dévoile le projet des conspirateurs pour faire périr les plus ardents défenseurs de la liberté.

Un autre [BILLAUD-VARENNE] annonce que le dessein criminel d'opérer la contre-révolution par une disette factice, a été prouvé par l'arrestation des herbagers, mais qu'ils ont été aussi-tôt élargis.

Un membre [Ch. DELACROIX] observe que tous ces faits sont précieux à recueillir, pour faire connoître la trame ourdie contre la liberté. Il en demande l'impression, et la Convention l'ordonne.

Un autre membre [COUTHON] propose que chaque représentant du peuple rende compte de sa vie politique et de sa fortune.

La Convention approuve cette proposition, et renvoie la rédaction du décret au comité de salut public (3).

(1) Voir ci-après, P. ann. II.

(2) Reproduit dans *Bⁱⁿ*, 17 germ.; *Débats*, n° 563, p. 278-80; *C. univ.*, 18 germ.

(3) *P.V.*, XXXV, 6-7. Il ne suit pas l'ordre des interventions tel qu'il ressort des journaux, et

VADIER, membre du Comité de sûreté générale, paraît à la tribune et obtient la parole (1).

Au moment où la probité et la vertu sont à l'ordre du jour, j'éprouve le besoin d'épancher mon cœur dans le sein des hommes vertueux et du peuple libre, qui m'écoutent (*De toutes parts on témoigne le plus vif intérêt*).

Hier, je fus, comme simple spectateur, le témoin des débats scandaleux qui eurent lieu devant le Tribunal révolutionnaire ; j'y ai vu les conspirateurs conspirer encore en face de la justice nationale, et tenir contre les ministres des lois et contre la République qui les a créés, les propos les plus injurieux. L'un disoit : *Rien n'est plus glorieux que de conspirer contre un gouvernement qui conspire* ; Danton a dit que ses ennemis (qui sont le Comité de salut public, celui de sûreté générale, la Convention elle-même) seroient, avant peu, déchirés par lambeaux. Eh bien ! que Danton apprenne aujourd'hui par mon organe, Danton qui, je dois le dire, est le seul homme que j'ai craint pour la liberté, qui par ses formes robustes, son éloquence colossale et sa figure hideuse, effrayait la liberté elle-même, qu'il apprenne, dis-je, que la Convention, dans sa presque totalité, est composée d'hommes essentiellement vertueux, et que la justice et l'amour de la patrie dirigent seuls tous les mouvements.

J'ai vu encore les conspirateurs joindre à leurs propos des gestes dédaigneux pour le tribunal, lancer des boulettes aux jurés et aux juges. Dans le même moment, observez que Dillon et Simond conspiraient pour les accusés dans la prison. Une cohorte de scélérats devoit en sortir avec un mot d'ordre, venir entourer les avenues des Comités de salut public et de sûreté générale, et en égorger tous les membres.

Cependant ces scélérats respirent encore ! mais le peuple est là qui soutient la force et l'énergie de la Convention, et qui saura faire triompher la liberté, de tous ses ennemis. Quant à moi, je le déclare, si dans les deux Comités, si dans la Convention, il y avoit un seul membre qui osât tenter de renverser la liberté... la vieillesse a glacé mon énergie, mais j'en aurois encore assez pour le poignarder, et toutes les armes me seroient bonnes (*La salle retentit d'applaudissements à trois reprises différentes*).

Citoyens, il faut que l'on connaisse la vie privée et publique de chacun de nous, que l'on voie quelle fortune... (*Applaudissemens*) (2).

que nous avons suivi. *Bⁱⁿ*, 17 germ.; *Débats*, n° 563, p. 276-283; *Mon.*, XX; *J. Sablier*, n° 1241; *M.U.*, XXXVIII, 278-280; *Batave*, n° 415; *Ann. patr.*, n° 460; *J. Perlet*, n° 561; *J. Mont*, n° 544; *C. Eg.*, n° 596; p. 45-47; *Rép.*, n° 107, p. 427; *Mess. Soir*, n° 596; *Ann. patr.*, n° 460; *Audit. nat.*, n° 560; *C. univ.*, 17 germ.

(1) *C. Eg.*, n° 596, p. 45.

(2) *Bⁱⁿ*, 17 germ. Reproduit dans *Débats*, n° 563, p. 276-77. Le *Mon.*, XX, 142, continue ainsi : « Soyez tranquilles, citoyens, pour la Convention, pour le peuple, pour la liberté. Montrons-nous tous tels que nous sommes ; que chaque membre de la Convention rende compte au peuple de sa vie politique et privée (*on applaudit à plusieurs reprises*) ; que chacun de nous présente au peuple l'état de sa fortune. (*Les applaudissemens recommencent. L'assemblée entière demande à aller aux voix sur cette proposition*) ».